

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024

Madame, Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant dans une école de la commune de Chaumes-en-Retz (secteur Arthon ou secteur La Sicaudais). Par conséquent, vous êtes sans doute intéressé pour que votre enfant bénéficie du service de restauration scolaire. Si tel est le cas, alors la commune de Chaumes-en-Retz propose pour la restauration scolaire d'utiliser un Portail Familles accessible 24h/24 et 7j/7.

Il vous permet depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette de :

- mettre à jour vos informations personnelles (adresse, mail, téléphone...) et transmettre des pièces justificatives
- Inscrire votre enfant à la restauration scolaire en effectuant les réservations de repas en ligne. Ainsi, vous pourrez visualiser le planning de votre enfant.
- Signaler une absence
- Payer en ligne vos factures
- consulter les menus.

Comment ça marche ?

Vous devez réaliser deux étapes : la création de votre compte et la réservation des repas. **Afin d'être prêt pour la rentrée prochaine, il faut dès à présent que vous procédiez à la création de votre compte** sauf si votre enfant a déjà un frère ou une sœur qui mange à la cantine sur l'année scolaire 2022-2023.

1^{ère} étape : Création de votre compte

Pour cela, vous devez accéder au Portail Familles en allant sur la page d'accueil du site de la commune : www.chaumesenretz.fr.

Vous devez créer un compte avec un identifiant et un mot de passe. Puis, vous devez valider votre inscription en cliquant sur le lien que vous allez recevoir par mail à la suite de la création. Pensez à vérifier vos spams et/ou courriers indésirables.

Il est indispensable de passer sur chaque onglet des rubriques « mon profil », « mon foyer », « mes enfants » et « mes informations scolaires » en remplissant au minima les champs obligatoires. Il faut également aller dans la rubrique « mes documents à déposer » pour joindre les pièces justificatives obligatoires. **Il est impératif de fournir votre attestation de quotient familial du mois de mai 2023. Sans ce document, la tarification la plus élevée vous sera appliquée.** Enfin, il faut valider votre compte.

Le guide utilisateur, fourni dans ce mail (et disponible sur la page d'accueil du Portail) vous aidera à chaque étape de la création de votre compte sur le Portail Familles.

2^{ème} étape : réservation des repas

Vous devez effectuer la réservation des repas pour l'année scolaire 2023-2024 en complétant directement le planning en ligne sur le Portail Familles. Pour cela, vous pouvez accéder au Portail Familles en allant sur la page d'accueil du site de la commune : www.chaumesenretz.fr (à privilégier) ou à l'adresse suivante <https://portailfamilles.pornicaqglo.fr>.

Attention, cette étape ne sera possible qu'à compter du 1^{er} août 2023. Vous recevrez donc à cette date un nouveau mail pour vous préciser les modalités de réservation et vous transmettre le règlement de la restauration scolaire. **Cette étape n'est accessible que si votre compte est créé avant le 15 juillet 2023.** Nous comptons donc sur vous pour effectuer rapidement la création de votre compte.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.40.21.30.11 (du lundi au jeudi) ou par mail à affairescolaires@chaumesenretz.fr.

Cordialement

Le service de la restauration scolaire